

## De nouvelles orientations pour la politique culturelle destinée à la jeunesse

A l'occasion d'une rencontre organisée ce jour et consacrée à la jeunesse, Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, a réaffirmé son ambition en matière de politiques culturelles en faveur des jeunes.

**L'éducation artistique et culturelle bénéficie cette année d'une hausse de 12 % des moyens, que lui consacre le ministère. Grâce au dégel anticipé qui vient d'être annoncé par le Premier ministre : 15 millions d'euros viendront soutenir des mesures en direction de la jeunesse.** L'éducation artistique et culturelle est désormais inscrite au fondement des missions des structures labellisées et conventionnées par le ministère grâce à la loi adoptée en juillet 2016.

**Dans ce cadre, la ministre a annoncé plusieurs actions emblématiques sont poursuivies ou initiées :**

- **Renforcement de « Création en cours »** : avec une augmentation de 50% du nombre de résidences longues de jeunes artistes à l'école partout en France, l'appel à candidatures de cette 2<sup>e</sup> édition pour l'année scolaire 2017-2018 sera lancé le 15 avril prochain. Retrouvez le communiqué de presse [ici](#).
- **Déploiement des Micro-Folies** : après Sevrans, Denain (Nord) accueillera la deuxième Micro-Folie à partir de juin prochain. C'est la première étape du déploiement signé par le ministère avec La Villette pour l'installation de 10 Micro-Folies en France d'ici la fin de l'année, avec un soutien à hauteur de 150 K€. Retrouvez le communiqué de presse [ici](#).
- **Soutien accru à la création destinée au jeune public avec la création d'un label de scène conventionnée art enfance jeunesse** : 12 premières scènes bénéficieront ainsi chacune d'au moins 50K€ de l'Etat dès 2017. Par ailleurs des festivals et des équipes artistiques qui travaillent en direction du jeune public bénéficieront d'une aide renforcée.
- **Signature d'un protocole d'accord avec le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes pour l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants** : à travers le soutien à la création pour les tout-petits et à la formation des professionnels de la petite enfance et de la culture. Retrouvez le communiqué de presse [ici](#).
- **« C'est mon patrimoine ! »** : refonte du dispositif consacré à la découverte du patrimoine pour les enfants et les adolescents avec une nouvelle ambition qui, grâce aux 150 projets soutenus, concernera 40 000 jeunes dont un tiers d'adolescents.
- **Développement du programme de journalistes en résidence** : pour permettre aux plus jeunes d'affûter leur sens critique au contact des professionnels de l'information.

### Contact

Ministère de la Culture et de la Communication  
Délégation à l'information et à la communication  
Service de presse  
01 40 15 83 31  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)